

COMMUNE D' YEVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 13 mars 2014

Le 13 mars 2014, à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Yèvres s'est réuni, en Mairie, sous la Présidence de Monsieur DOUSSET Dominique, Maire.

Le procès verbal de la précédente séance, en date du 20 février 2014, est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2013 COMMUNE

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur DOUARD Daniel, délibère sur le compte administratif communal de l'exercice 2013, dressé par Monsieur le Maire et approuve, à l'unanimité les résultats :

Dépenses de fonctionnement : 1 046 388,49 €
Recettes de fonctionnement : 1 476 074,73 €

Excédent de clôture : + 429 686,24 €

Dépenses d'investissement : 1 271 793,79 €
Recettes d'investissement : 1 260 306,75 €

Déficit de clôture : - 11 487,04 €

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

La somme nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2014 est couverte par le produit des 3 taxes directes locales, dont les taux pour l'exercice précédent sont :

- Taxe d'habitation : 11,00
- Foncier bâti : 15,10
- Foncier non bâti : 37,74

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir ces taux, sans augmentation.

EXONERATION FONCIER BÂTI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'exonérer, pour deux années, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les entreprises nouvelles installées sur la commune au cours de l'année 2014. Cette décision s'applique également aux reprises d'entreprises en difficulté.

EXONERATION FONCIER NON BÂTI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'exonérer de la taxe sur les propriétés non bâties, et pour deux années à compter de leur installation, les jeunes agriculteurs installés à compter du 1^{er} janvier 2014.

AFFECTATION DU RESULTAT 2013 – COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Vu les résultats du compte administratif de l'exercice 2013 du budget de la commune,

Soit un excédent global de fonctionnement de 429 686,24 €

Soit un déficit global d'investissement de 11 487,04 €

Décide de les affecter de la façon suivante :

11 487,04 € en dépenses d'investissement

11 488,00 € en recettes d'investissement

418 198,24 € en recettes de fonctionnement

BUDGET PRIMITIF 2014 – COMMUNE

Le budget primitif 2014, adopté à l'unanimité, s'équilibre, en dépenses et en recettes de fonctionnement, à la somme de 1 454 597 €, et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 826 120 €.

RESULTAT ENQUÊTE PUBLIQUE : ALIENATION DU CHEMIN RURAL N° 8 ET D'UNE MARE COMMUNALE A LA SAUDIÈRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique destinée à recueillir les observations du public sur le déclassement et l'aliénation du chemin rural n° 8 et d'une mare communale à la Saudière, a eu lieu du 13 au 27 janvier 2014.

Monsieur le commissaire enquêteur, a émis un avis favorable à ce projet d'aliénation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- Le déclassement du chemin rural n° 8 et d'une mare communale à la Saudière, pour une superficie de 1 508 m²,
- L'aliénation de cette surface au profit de Monsieur et Madame VALLEE Gilles aux conditions préalablement établies.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.

RESTAURANT : FIXATION DU PRIX DU LOYER

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le prix du loyer pour le restaurant le Saint-Jacques.

Vu les indices de références des coûts des loyers commerciaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le loyer du restaurant du Saint-Jacques à 750 € par mois.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- qu'un devis pour un feu clignotant, en plus de l'éclairage, pour l'arrêt de bus sur la RD 955, est toujours en attente.

- que l'ouverture du restaurant le St Jacques est prévue le 4 avril au soir.

- que l'ancien monument aux morts a été démonté. Les canons et les obus sont stockés.

- que l'élagage de plusieurs arbres a été réalisé.

- que le SICTOM met en place, dans le cadre de son programme de prévention, l'« opération défi déchets » : des foyers volontaires témoins sont recherchés pour réaliser une réduction maximale de leurs déchets, pendant 2 mois.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des courses cyclistes auront lieu le 30 mars après-midi, à Yèvres dans le cadre de l'UFOLEP.

Monsieur LUCAS rappelle au Conseil Municipal que les Parcours du cœur auront lieu le 4 avril (pour les scolaires) et le 6 avril.

Monsieur JUBAULT demande si des câbles électriques peuvent être descendus sur les lustres à l'église. Monsieur LUCAS répond qu'une réflexion globale sur le système électrique de l'église est à envisager.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.